



France
Gestion

et



vous proposent **LE BAROMETRE**
en collaboration avec la



Le baromètre est un indicateur économique
qui vous informera sur **les tendances des TPE en France.**

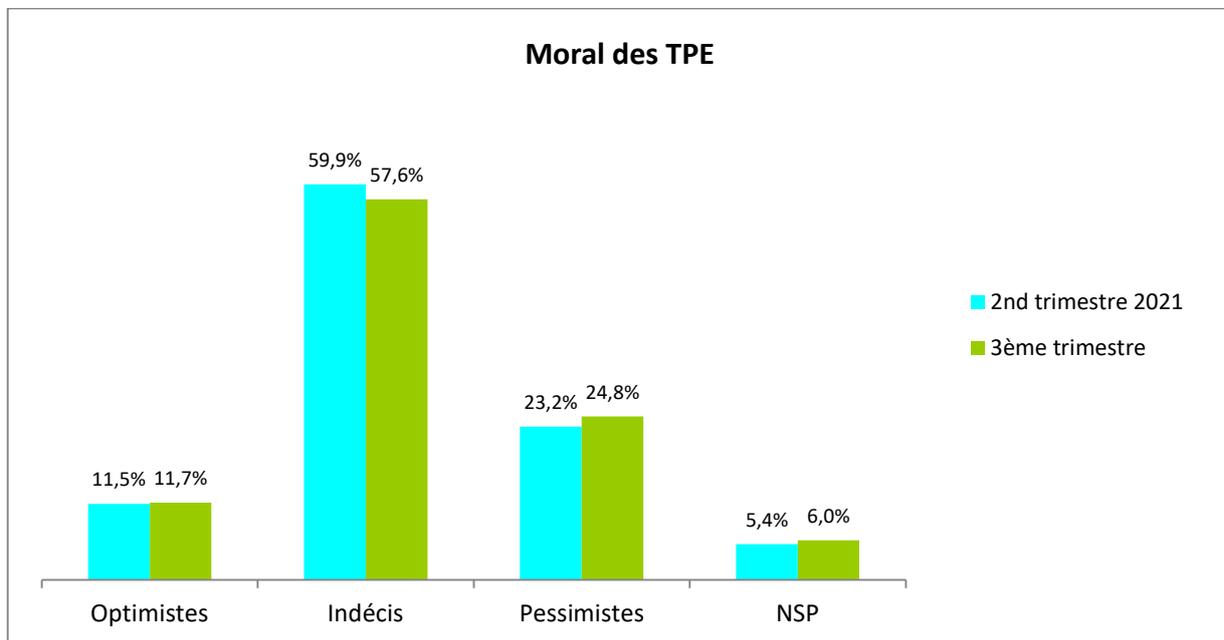
Il repose sur **des données nationales**
collectées trimestriellement.

Cet outil précieux ne peut fonctionner que
grâce à **votre participation volontaire,**
et nous comptons sur votre participation.

RESULTATS BAROMETRE 3^{ème} TRIMESTRE 2021

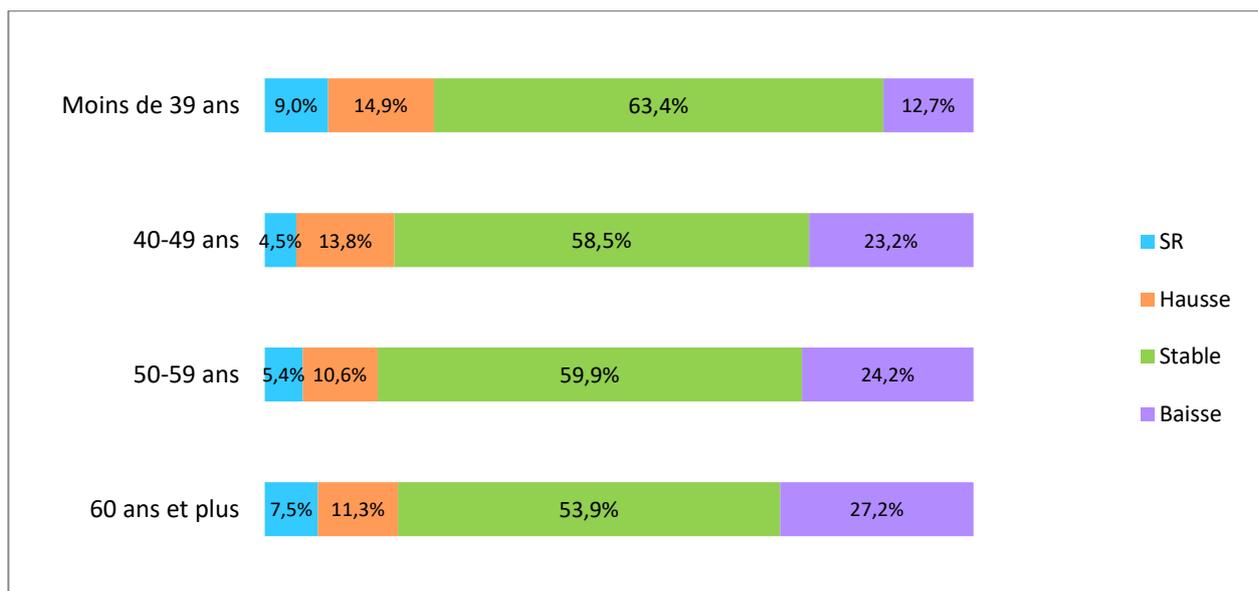
Partie récurrente

1 - Tendances sur l'activité de l'entreprise



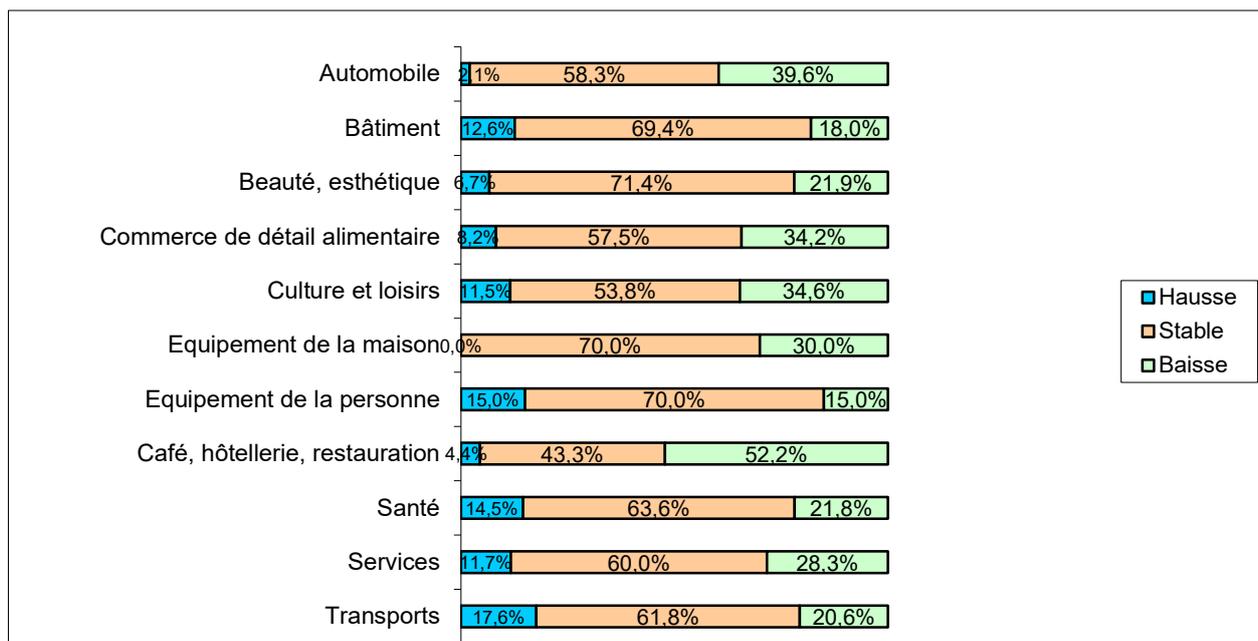
Pour ce troisième trimestre 2021, le taux d'optimistes est quasiment stable (11,7% vs 11,5%) alors que le taux d'indécis baisse légèrement (57,6% vs 59,9%) et le taux de pessimistes augmente sensiblement (24,8% vs 23,2%).

Répartition par tranche d'âge de cette tendance



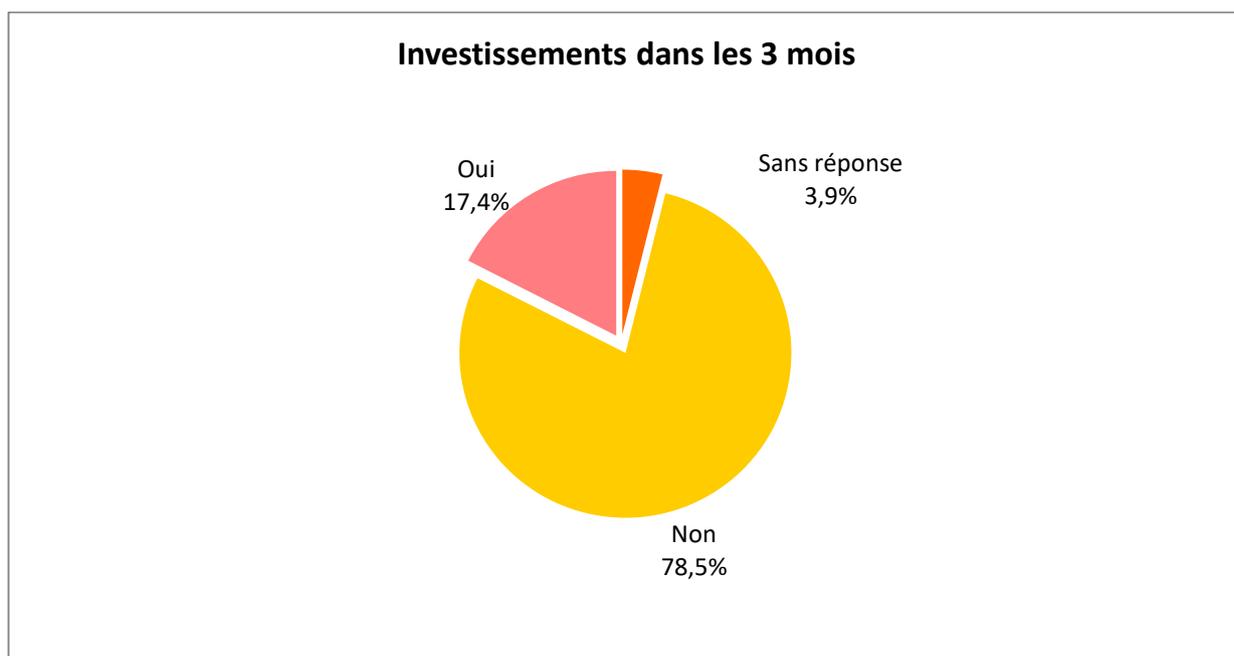
Ce trimestre, l'ensemble des dirigeants de TPE ayant moins de 60 ans prévoient une stabilité de leur CA (de 58,5% à 63,4%). Seuls les moins de 40 ans prévoient une hausse de CA (14,9%) et 12,7% seulement d'entre eux prévoient une baisse de leur activité.

Répartition par secteur de cette tendance

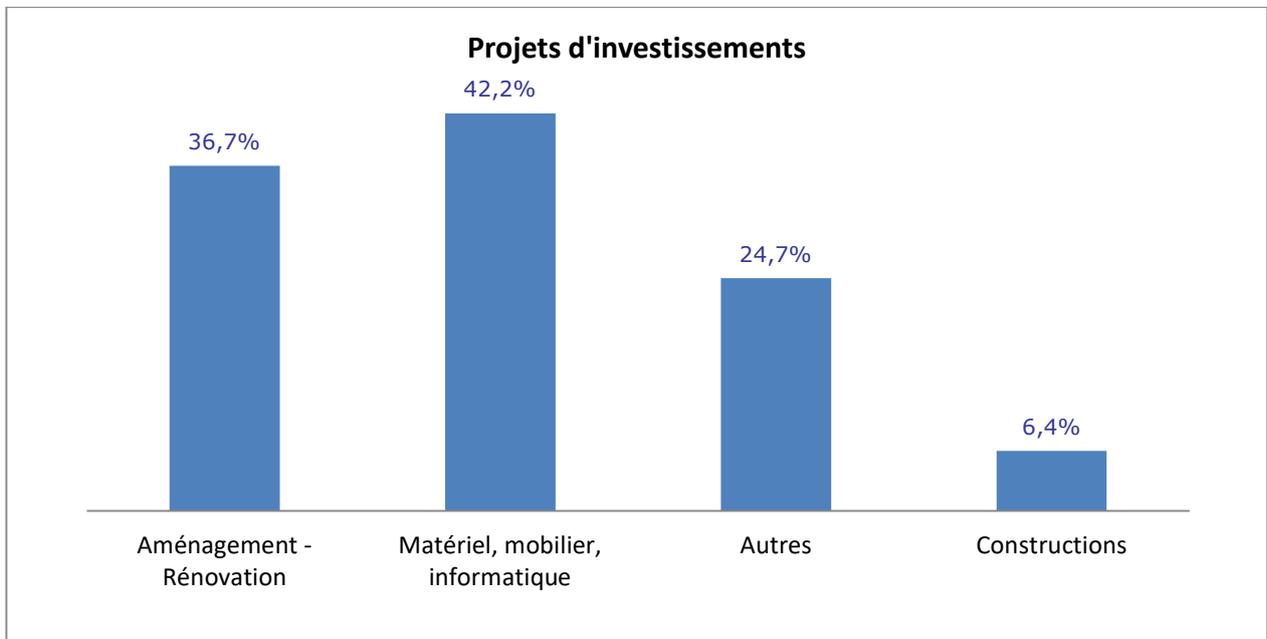


Les secteurs du « transports » (17,6%), de « l'Equipement de la personne » (15,0%), de la « Santé » (14,5%), du « Bâtiment » (12,6%) sont les seuls à prévoir une hausse d'activité pour ce troisième trimestre. Tous les autres secteurs prévoient une baisse d'activité, le secteur « Café Hôtel Restaurant » (52,2%), le secteur « Automobile » (39,6%) suivis des secteurs « Culture et loisirs » (34,6%), et « Commerce de détail alimentaire » (34,2%), « l'Equipement de la maison » (30,0%), les « Services » (28,3%) et le secteur « Beauté esthétique » (21,9%).

2 - Investissements

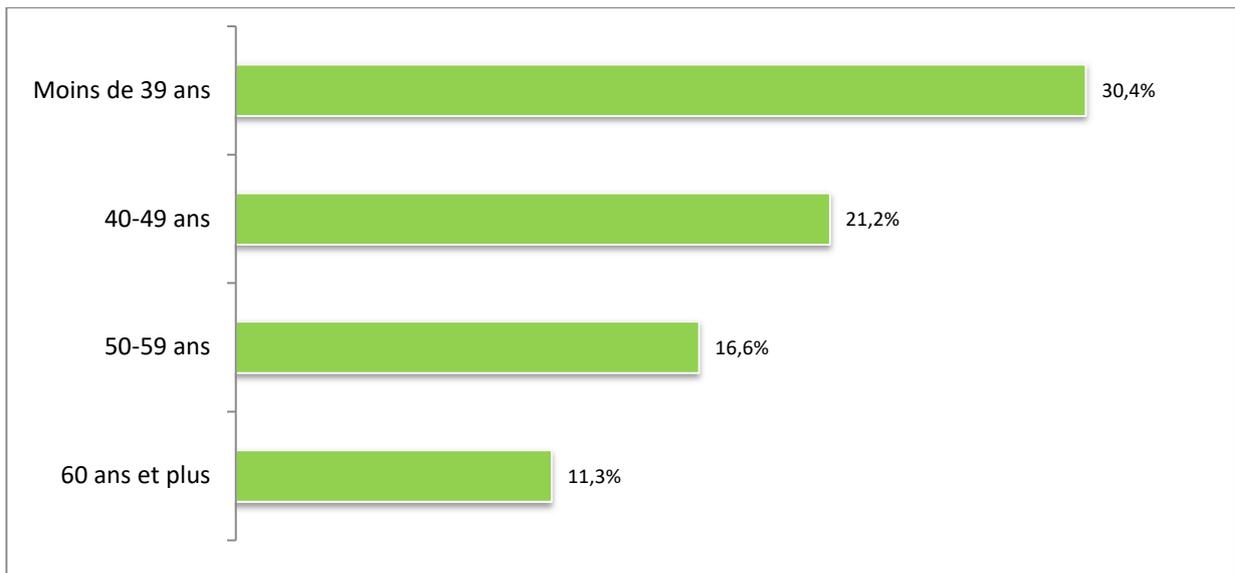


Les projets d'investissements diminuent légèrement et concernent que 17,4% des entreprises interrogées, contre 15,7% au trimestre précédent.

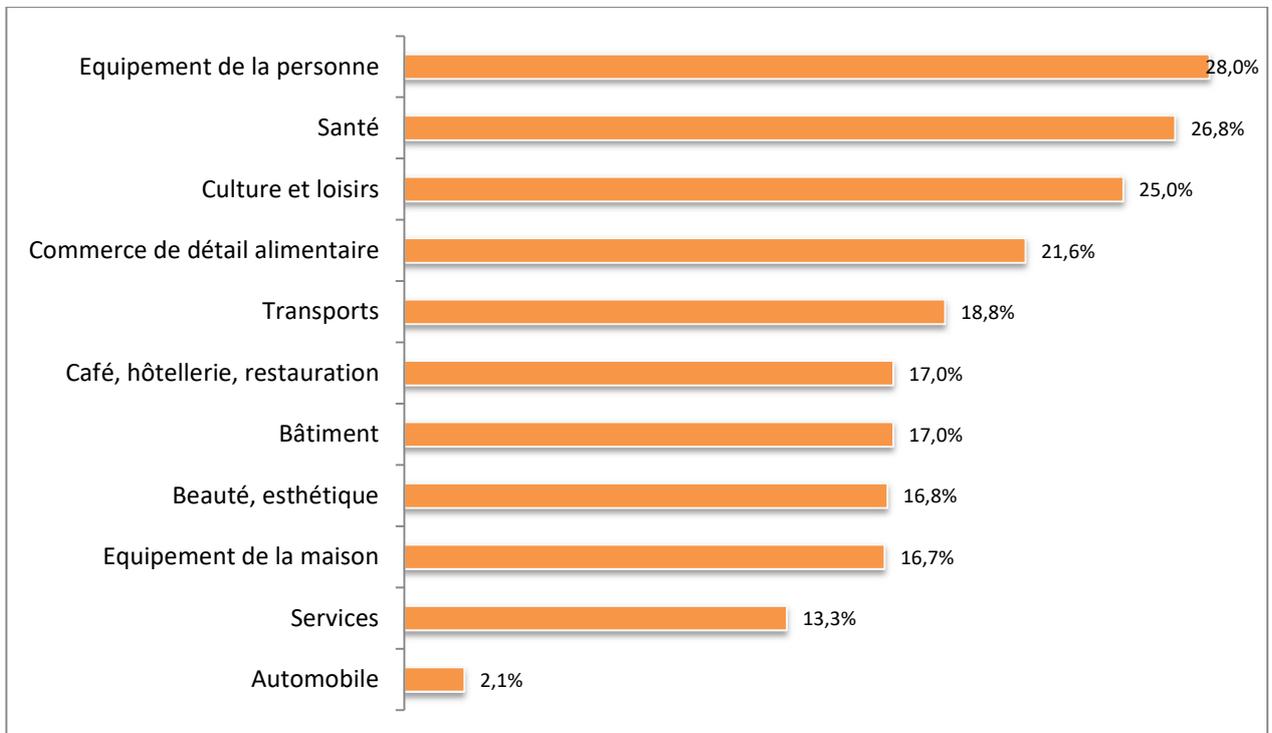


Le poste « Matériel, mobilier, informatique » (42,2%) est encore pour ce trimestre, le poste le plus concerné, suivi par le poste « Aménagements - Rénovation » (36,7%) et du poste « Autres investissements » (24,7%).

Profil des investisseurs



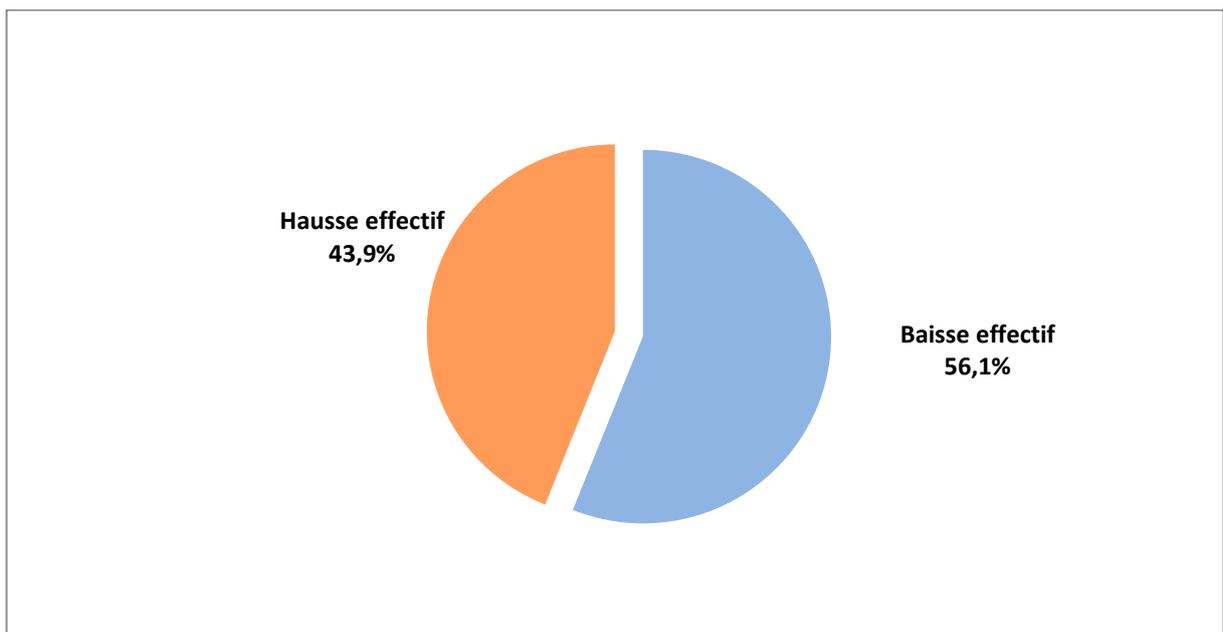
Les chefs d'entreprises qui investissent le plus ont moins de 50 ans et viennent principalement des secteurs « Equipement de la personne » pour 28,0 %, suivis du secteur « Santé » (26,8%) et « Culture et Loisirs » 25,0% et « Commerce de détail alimentaire » pour 21,6%. Le secteur « Auto » arrive en dernier avec 2,1%.



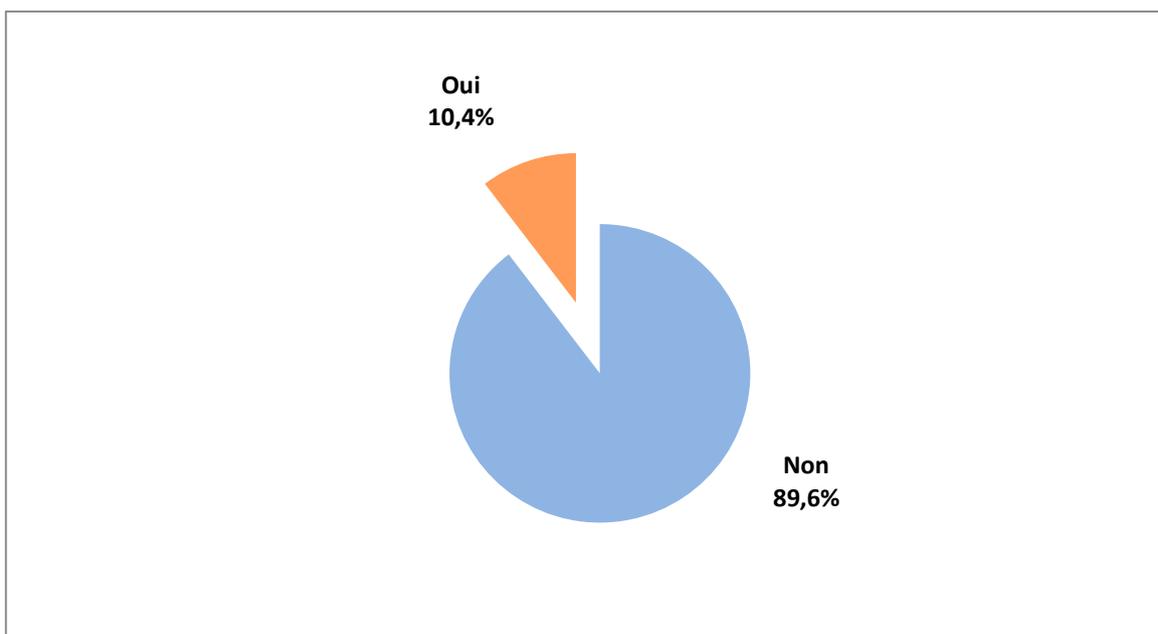
3 - Effectif actuel et variation d'effectif au cours des 3 derniers mois et des 3 prochains mois

L'effectif moyen actuel est de 0,80. Pour ce troisième trimestre 2021, le secteur « Bâtiment » est celui qui recense le plus d'effectif (15,0%) suivis des secteurs « Santé » et « Commerce de détail alimentaire » qui affichent respectivement (8,1% et 6,2%). Le secteur « Culture et Loisirs » arrive en dernier avec 1,0%.

Au cours des 3 derniers mois 43,9% des entreprises interrogées ont vu leur effectif varier à la hausse (en moyenne 0,67 personne) et 56,1 % à la baisse (en moyenne 1,34 personnes).

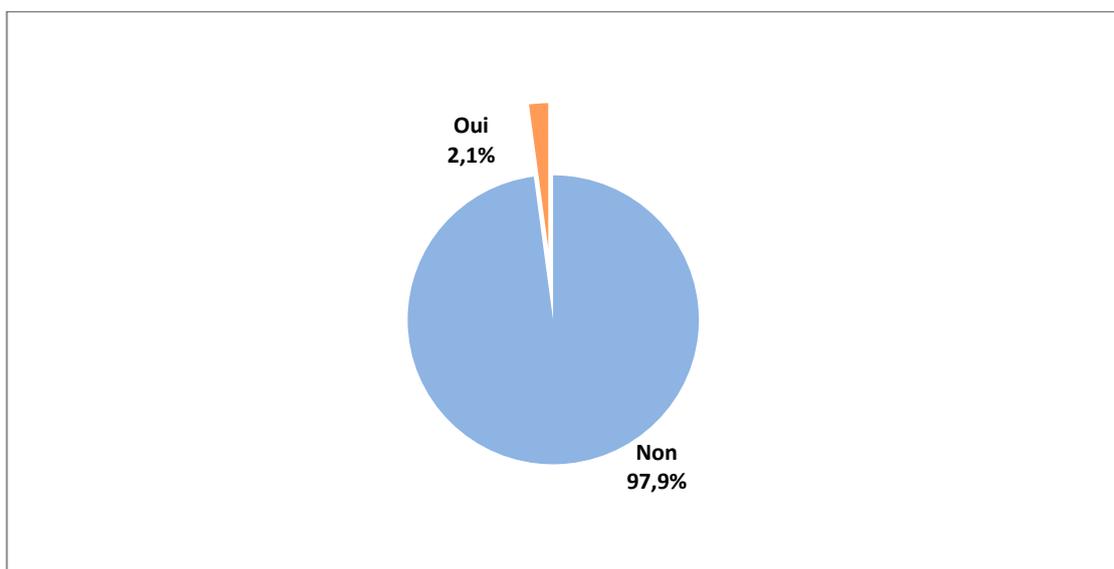


Prévision d'embauche dans les 3 prochains mois



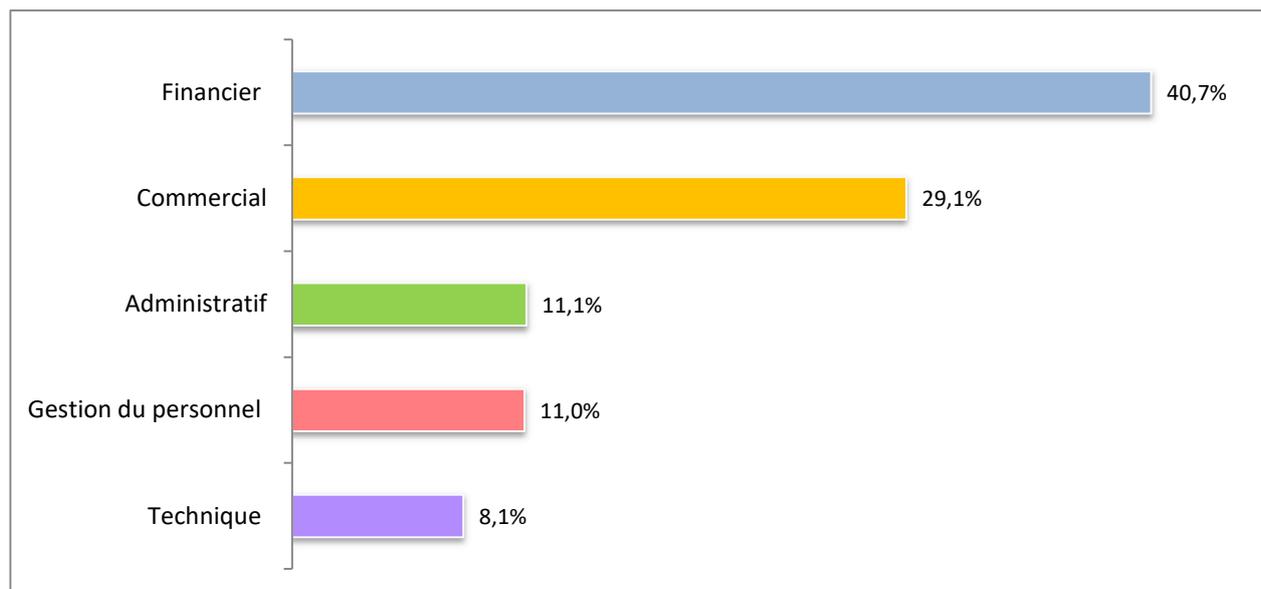
Au cours de ce troisième trimestre 2021, 10,4% des entreprises interrogées souhaitent recruter, en moyenne 0,75 personne. Les secteurs les plus concernés sont le secteur « Hôtel café Restaurant » 27,7% et « Culture et loisirs » 21,4% de la profession suivis des secteurs « Services » 17,5%, « Commerce de détail alimentaire » 17,61%.

Prévisions de Licenciement dans les 3 prochains mois



Ce trimestre encore 2,1 % des entreprises envisagent au moins un licenciement comme pour le trimestre précédent. Cela représenterait 1,4 poste supprimé. Les secteurs les plus concernés sont les secteurs « Café hôtel restaurant » et « Culture et Loisirs » avec 11,9% et 7,1% suivis des secteurs « Beauté Esthétique » et « Services » avec respectivement 3,4% et 3,2%.

Préoccupations majeures dans la gestion de l'entreprise



Préoccupation par tranche d'âge

En cette période de crise, la gestion financière est ce qui préoccupe le plus les entreprises, principalement les moins de 50 ans (42,2%), suivi de près par le côté commercial (contre 39,4% le trimestre précédent).

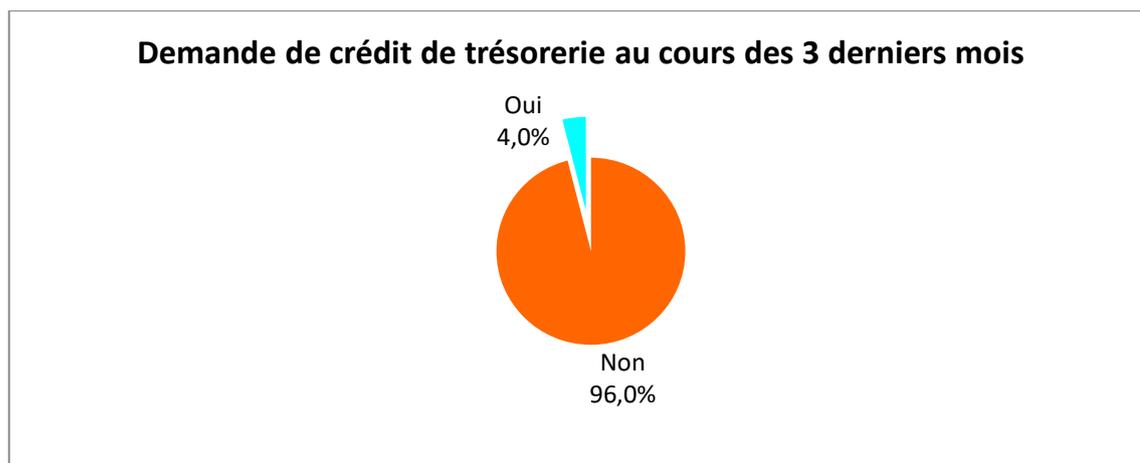
4 - Relations avec les banques.

Rappel : La FCGA et la Banque de France mènent une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 1800 TPE adhérentes ont répondu, 4000 PME et 500 ETI.

Ce troisième trimestre 2021, les demandes de crédits de trésorerie baissent légèrement et les taux d'obtention restent élevés.

Demande de crédit de trésorerie

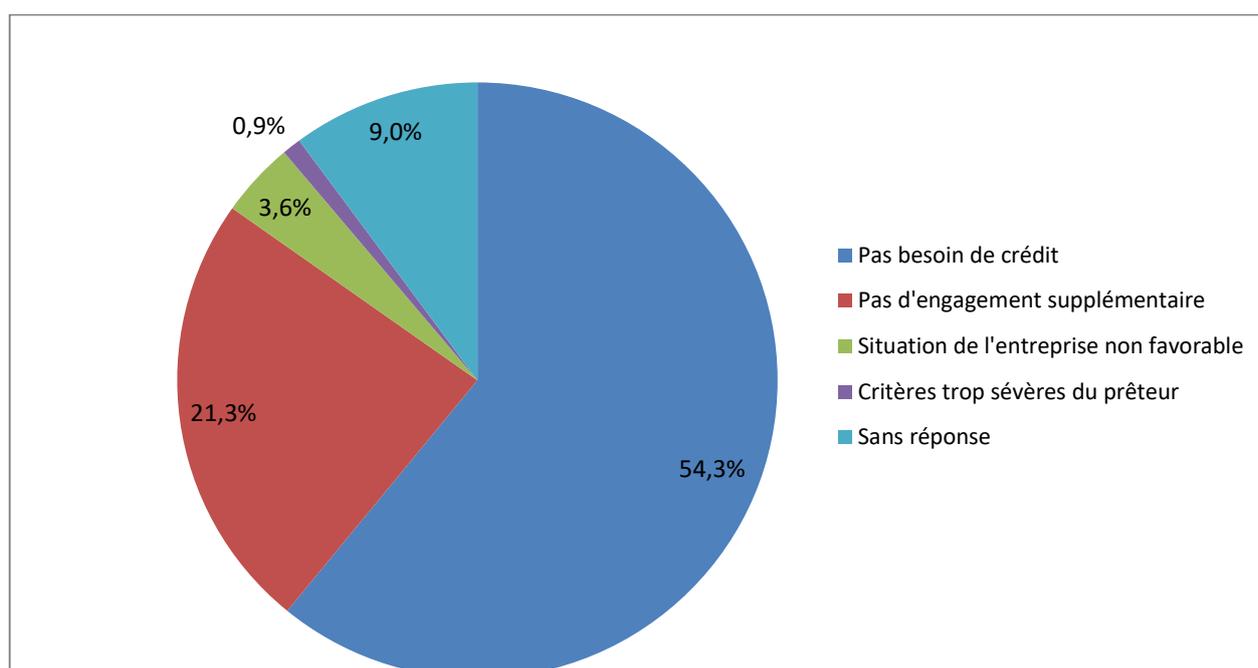
La demande de nouveaux crédits de trésorerie se stabilise à son niveau d'avant crise. 4% des entreprises ont fait une demande au cours de ce trimestre.

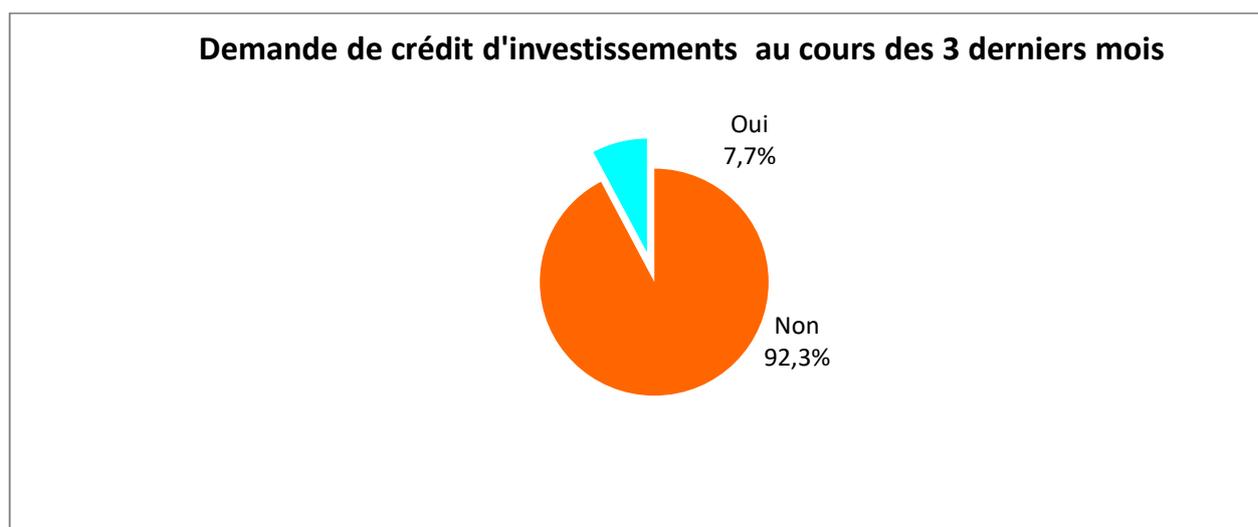


Parmi ces entreprises 76 % ont obtenu un crédit de trésorerie à hauteur de 75% au moins du montant sollicité contre 76% le trimestre précédent. Ce pourcentage est très au dessus des niveaux d'avant crise.

Raisons de l'absence de demande de crédit de trésorerie dans les TPE

La cause principale de l'absence de demande de crédit est l'absence de besoin (54,3% vs 63,0%). L'autocensure (au sens de la crainte d'un refus du banquier) est marginale 0,9%.

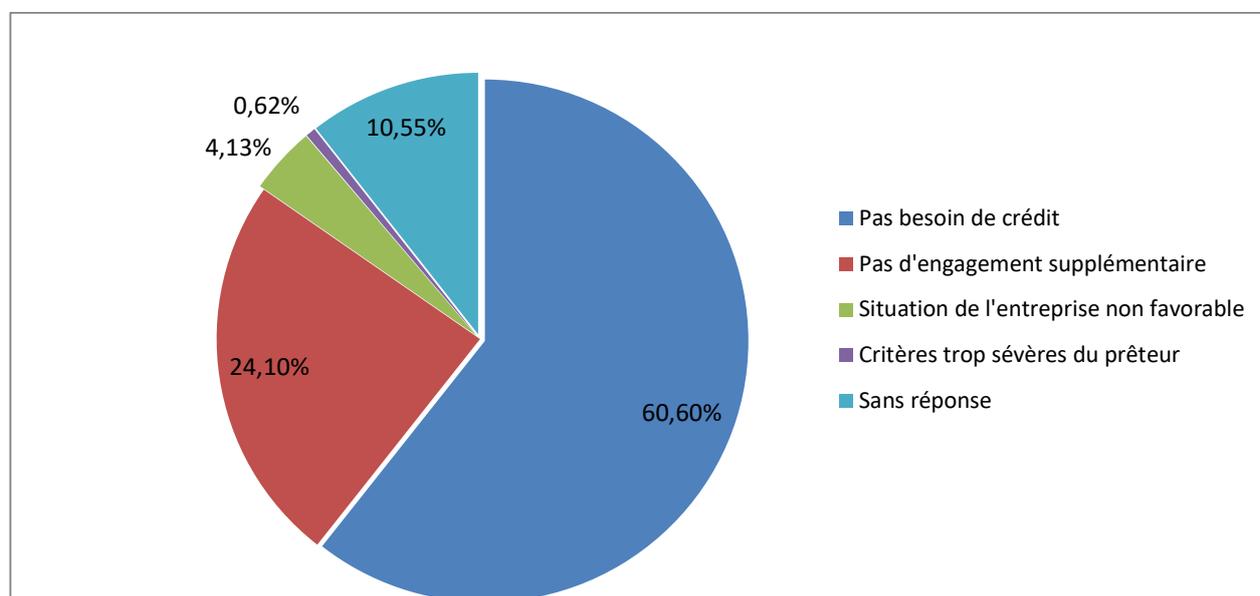




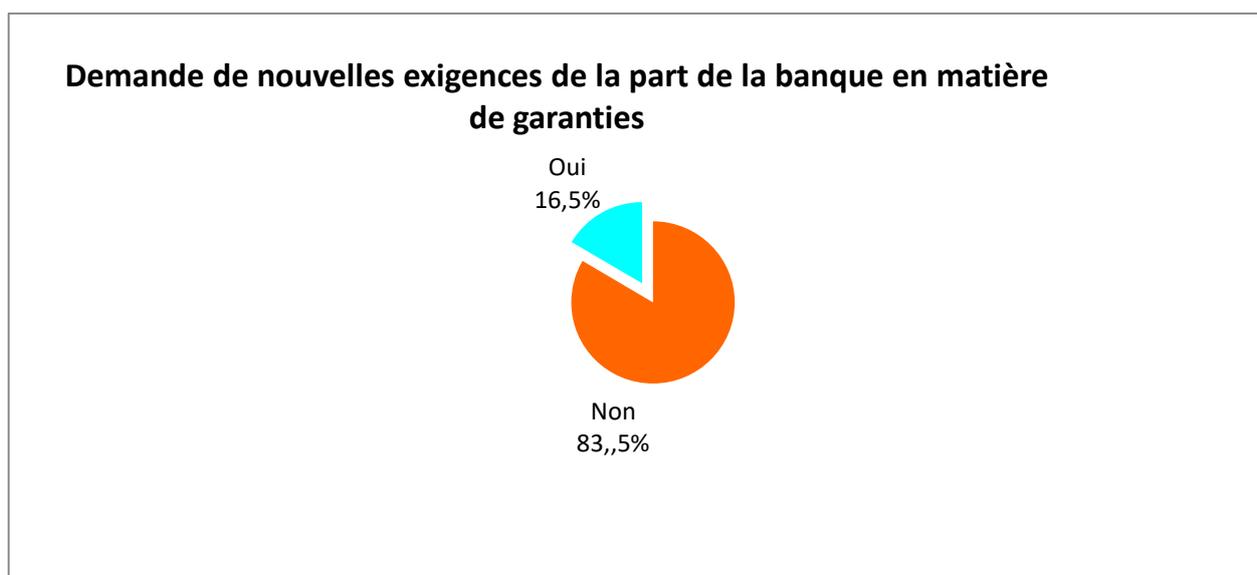
Ce trimestre la demande de nouveaux crédits d'investissements est de (7,7%) par rapport au trimestre précédent (6,6%) et reste en-deçà de leurs niveaux d'avant crise.

Parmi ces entreprises encore 88% ont obtenu un crédit d'investissements à hauteur de 75% au moins du montant sollicité. S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, 87% des entreprises interrogées indiquent obtenir satisfaction en totalité ou en grande partie.

Raisons de l'absence de demande de crédit d'investissements dans les TPE

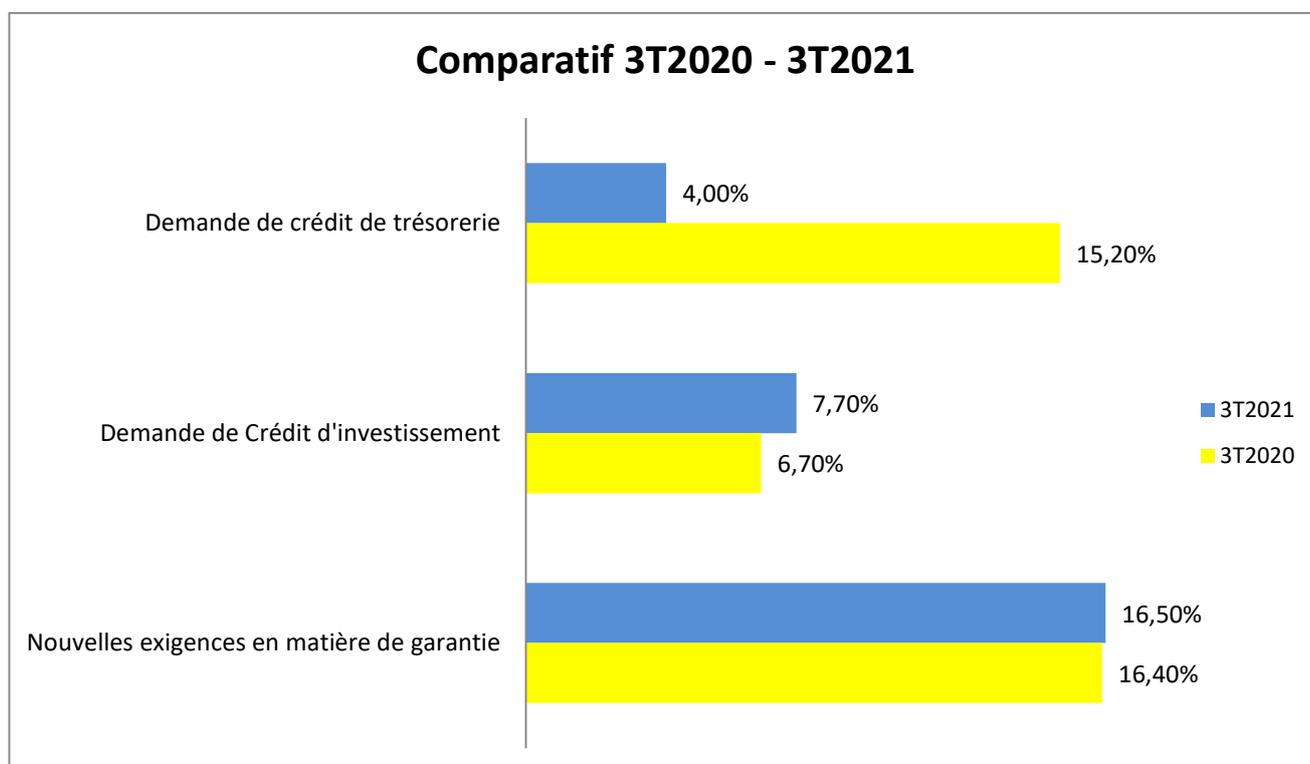


Comme pour le crédit de trésorerie, la cause principale de l'absence de demande de crédit d'investissements est l'absence de besoin (60,60%). L'autocensure (au sens de la crainte d'un refus du banquier) est marginale 0,62%.



Pour ce trimestre 16,5% des TPE interrogées déclarent avoir été confrontées à de nouvelles exigences de leur banque en matière de garanties (15,5% au trimestre précédent).

Comparatif Résultats enquête 3T2020- 3T2021
Enquête liée à l'accès au crédit de trésorerie et d'investissement



Au 3^{ème} trimestre 2021 par rapport au 3^{ème} trimestre 2020, la demande des TPE est en baisse pour les crédits de trésorerie 4,0% vs 15,20%, la demande concernant les crédits d'investissements est légèrement supérieure 7,70% vs 6,70%. La demande de nouvelles exigences est stable 16,50% en 2021 contre 16,40% en 2020.

Partie Thématique : Les TPE et le Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

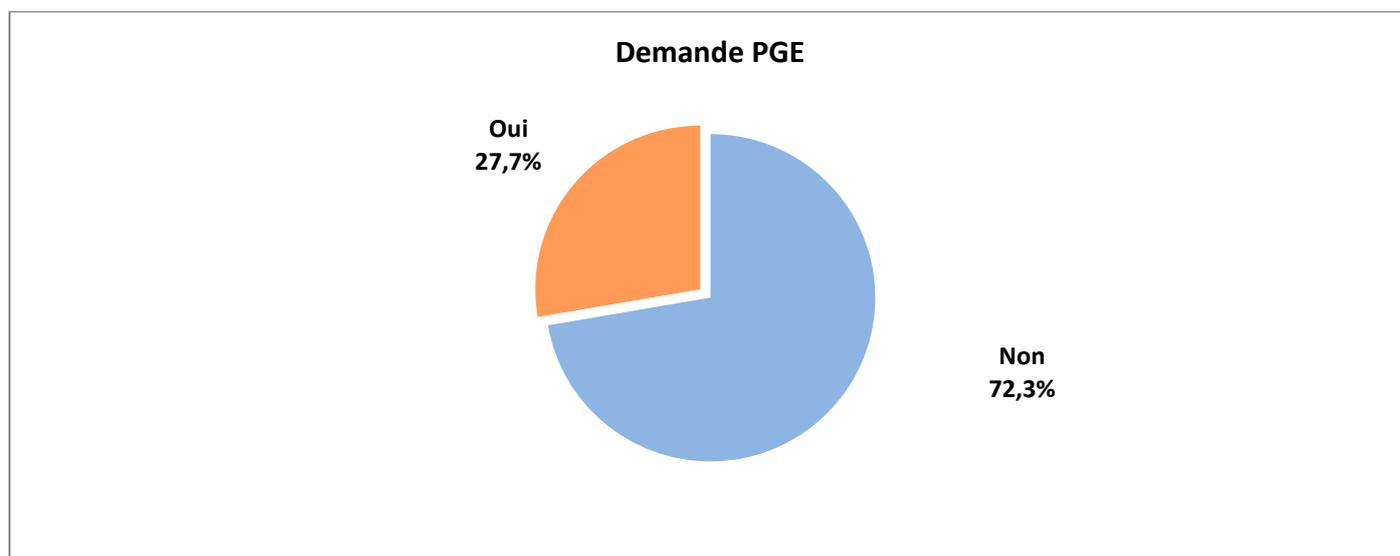
Rappel : Le Prêt Garanti par l'Etat a été créé au début de la crise sanitaire. Créé dès le mois de mars 2020, le PGE constitue une aide à la trésorerie pour toutes les entreprises, quels que soient leur secteur et leur taille. Il peut représenter jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires. La garantie de l'Etat représente au moins 70% du prêt. Ce prêt, censé disparaître au 31 décembre 2021, le dispositif de prêt garanti par l'Etat (PGE) a été prolongé jusqu'à fin juin 2022. Toutes les entreprises qui avaient des perspectives avant la crise sanitaire doivent pleinement profiter de la reprise. C'est pourquoi la distribution des PGE a été prolongée de six mois.

5 - Demande :

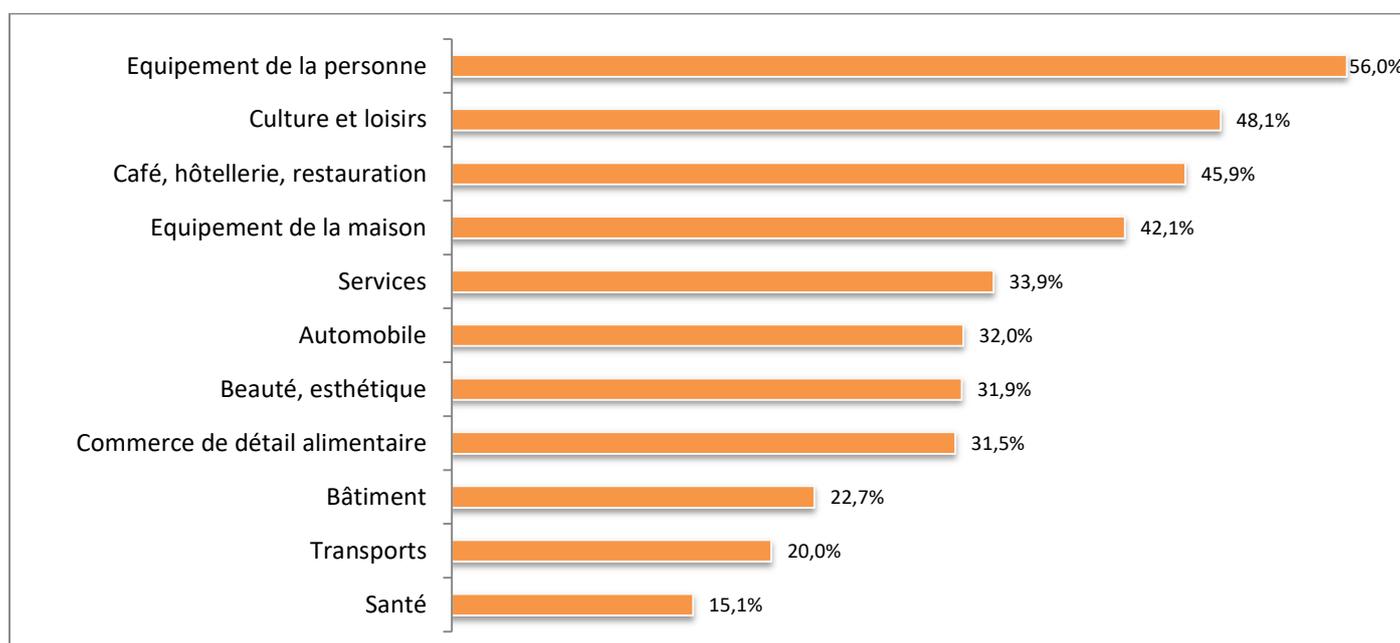
Comment faire une demande de PGE ?

Le PGE n'est pas un prêt octroyé par l'Etat. Pour obtenir ce prêt, l'entreprise doit prendre rendez-vous auprès de sa banque habituelle qui donne un pré-accord. La démarche se fait ensuite en ligne auprès de BPI France qui renvoie un numéro unique. L'entreprise communique ce numéro à sa banque qui peut alors débloquer le montant du prêt.

5-1 Avez-vous eu recours au PGE ?

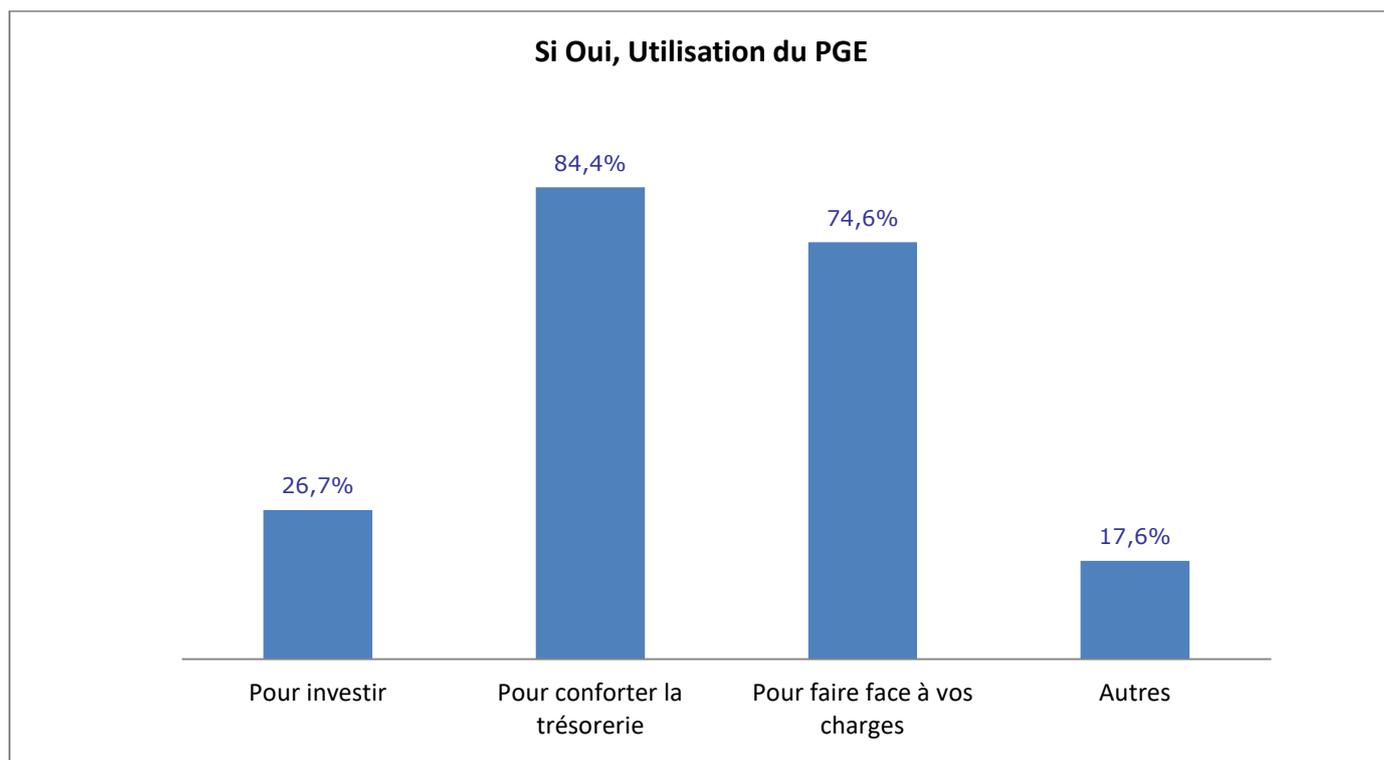


Un peu plus d'un quart des chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête (27,7%) ont fait une demande de PGE. Ils viennent principalement des secteurs « Equipement de la personne » pour 56,0%, suivis du secteur « Culture et Loisirs » 48,10% et « Café hôtellerie restauration » pour 45,9%. Le secteur « Santé » arrive en dernier avec 15,1%.



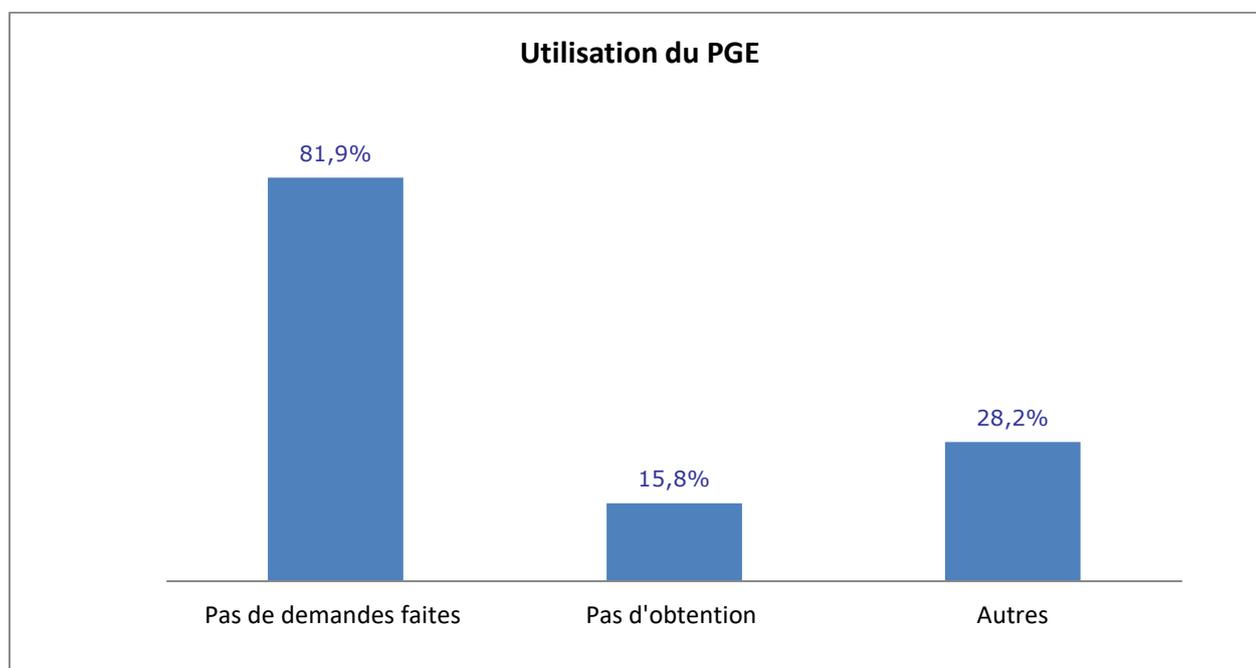
5-2 : Si Oui, l'avez-vous utilisé ?

Pour investir, pour conforter votre trésorerie, pour faire face à vos charges courantes ou autres.



Ce prêt a servi essentiellement (84,4%) pour conforter la trésorerie, (74,6) % pour faire face aux charges courantes, 26,7% pour investir et 17,6% pour d'autres motifs.

5-3 : Si Non, Pour quelle raison ? Pas de demande faite, pas d'obtention, autres



81,9% des chefs d'entreprises qui n'ont pas bénéficié du PGE n'ont pas fait de demande.

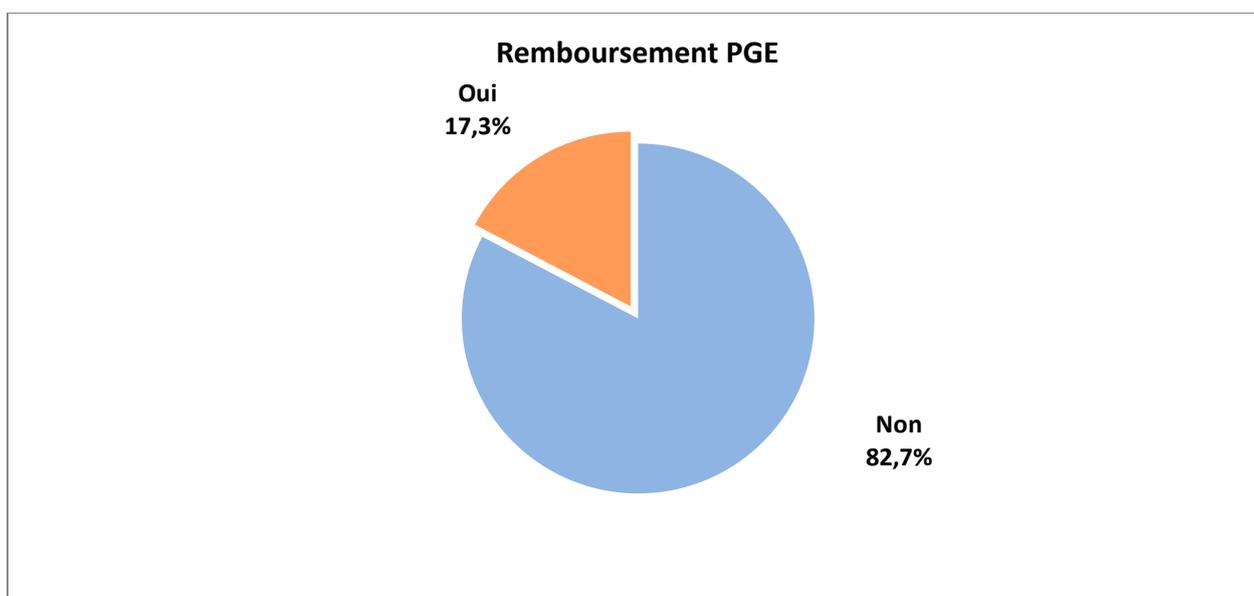
15,8% n'ont pas eu droit à ce prêt et 28,2% pour d'autres raisons n'ont pas fait de demande.

6 - Remboursement :

Comment rembourser le PGE ? Le report n'est pas automatique.

Suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 14 janvier 2021, il a été convenu avec la Fédération bancaire française, que toutes les entreprises qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur taille, aient le droit d'obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur prêt garanti par l'État (PGE). Dans tous les cas, peu importe la décision sur le report ou le remboursement du PGE, une demande écrite sur la décision doit être faite auprès des banques dans lesquelles le PGE a été contracté, 2 mois avant la date anniversaire du versement du PGE, sinon par défaut, sans décision de votre part, la somme empruntée est prélevée par la banque.

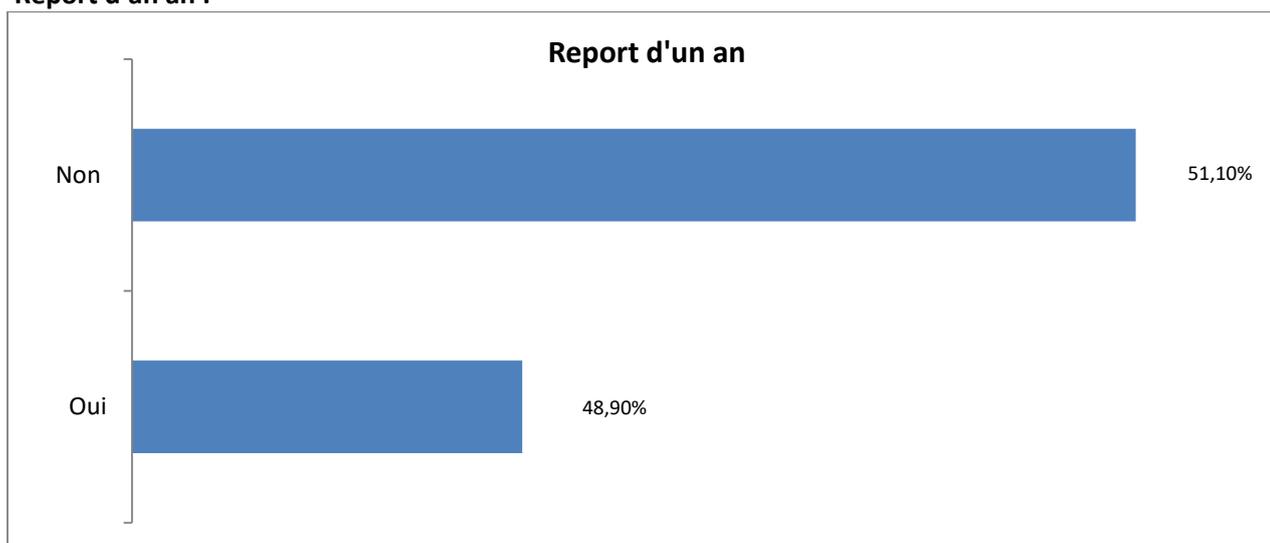
6-1 Avez-vous remboursé le PGE à l'échéance initiale ?



17,3% des adhérents interrogés ont remboursé le PGE à l'échéance initiale.

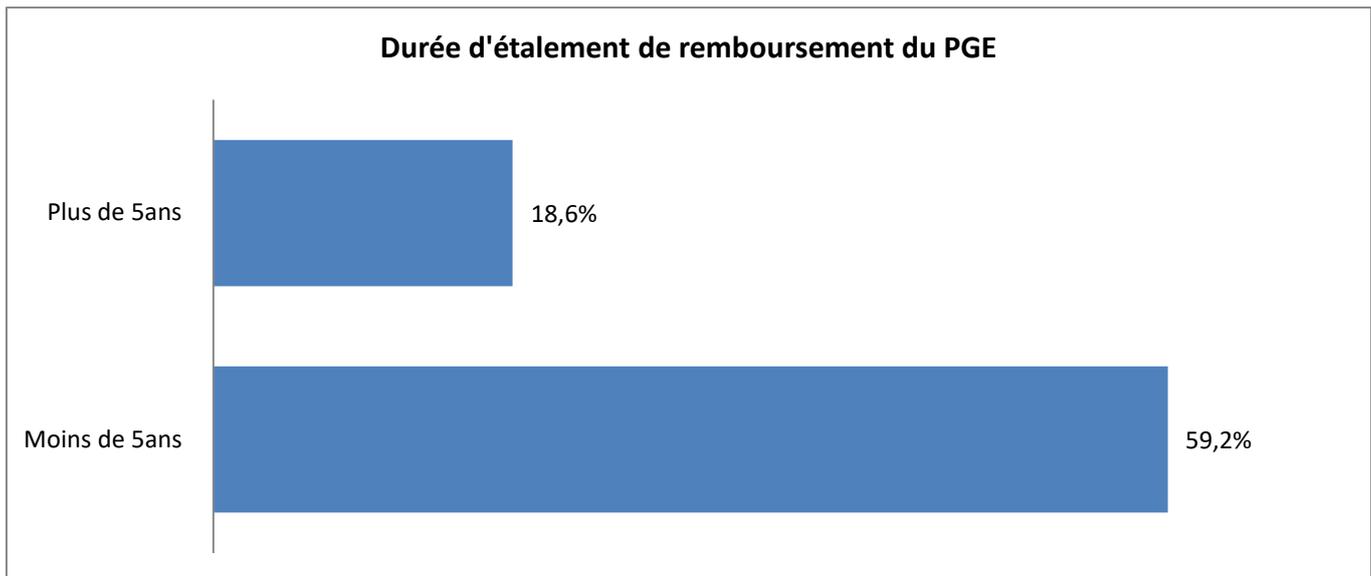
6-2 : Si Non, avez-vous demandé ? Report d'un an, une durée d'étalement du PGE, de moins de 5 ans ou plus de 5 ans

Report d'un an :



48,9% des entreprises ont demandé un report d'un an pour rembourser le PGE.

Durée d'étalement du PGE : Moins de 5 ans ou plus de 5ans



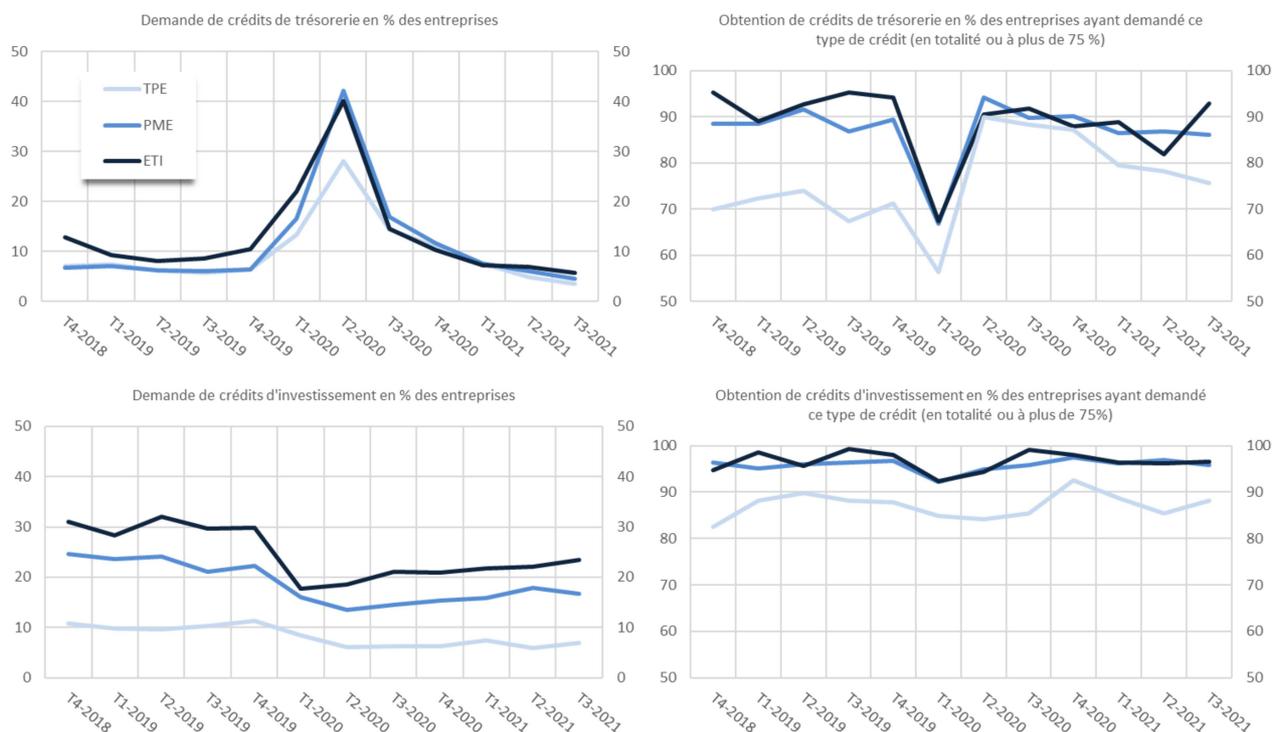
59,2% des adhérents interrogés ont fait le choix d'étaler el remboursement du PGE sur une durée de moins de 5 ans tandis que18,6% ont préféré un étalement sur plus de 5 ans .

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France • 3^{ème} trimestre 2021

Les demandes de crédits de trésorerie baissent légèrement et les taux d'obtention restent élevés

Les demandes de nouveaux crédits de trésorerie continuent de se réduire et atteignent des niveaux inférieurs à ceux d'avant-crise, tandis que les demandes de nouveaux crédits d'investissement se stabilisent. Ces demandes demeurent bien servies, avec des taux d'obtention élevés aussi bien pour les crédits de trésorerie que pour les crédits d'investissement.

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la **Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**. NB : seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.



Données non-corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE : 0 – 9 salariés ; PME = 10 – 249 salariés ; ETI = 250 – 4999 salariés

Nouveaux crédits de trésorerie

Un an après le pic atteint au plus fort de la crise sanitaire, au T2 2020, les demandes de **nouveaux crédits de trésorerie** continuent de diminuer : 4 % des **TPE**, 5 % des **PME**, ainsi que 6 % des **ETI**, ont fait une demande au cours des trois derniers mois. Les taux d'**obtention de ces nouveaux crédits en proportion des demandes** (en totalité ou à plus de 75 %) demeurent élevés, à 76 % pour les **TPE**, très au-dessus des niveaux d'avant crise, et à 86% pour les **PME**. Le taux d'obtention pour les ETI est à interpréter avec prudence en raison de la faible taille de l'échantillon ETI.

Nouveaux crédits d'investissement

Les demandes de **nouveaux crédits d'investissement** restent en deçà de leurs niveaux d'avant crise, avec 7 % des **TPE**, 17 % des **PME** et 23 % des **ETI** ayant fait une demande. Dans ce contexte, les **taux d'obtention** restent élevés, à 88 % de demandes satisfaites (en totalité ou à plus de 75%) pour les **TPE**, 96 % pour les **PME** et 96% pour les **ETI**.



Compléments

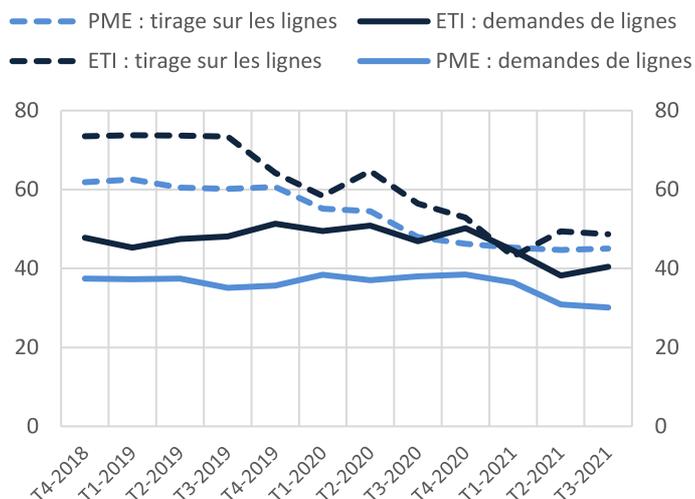
1. Lignes de crédit

Pour leurs besoins d'exploitation, les **PME** et les **ETI** peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des **lignes de crédit** leur donnant droit à tirage au cours de l'année.

La part des **PME** ayant demandé des **lignes de crédit** au cours des 12 derniers mois diminue de nouveau et s'établit à 30 %. Parmi les **ETI**, 40 % ont effectué des demandes. Ces demandes sont toujours largement satisfaites (en totalité ou à plus de 75%), dans 96 % des cas pour les **PME** comme pour les **ETI**.

45 % des **PME** ont mobilisé des **lignes de crédit** ce trimestre. Parmi les **ETI**, 49 % ont tiré sur leurs lignes de crédit.

Demandes de lignes de crédit (sur les 12 derniers mois, en % des entreprises) et tirage sur les lignes existantes (au cours des 3 derniers mois, en % des entreprises ayant fait une demande)

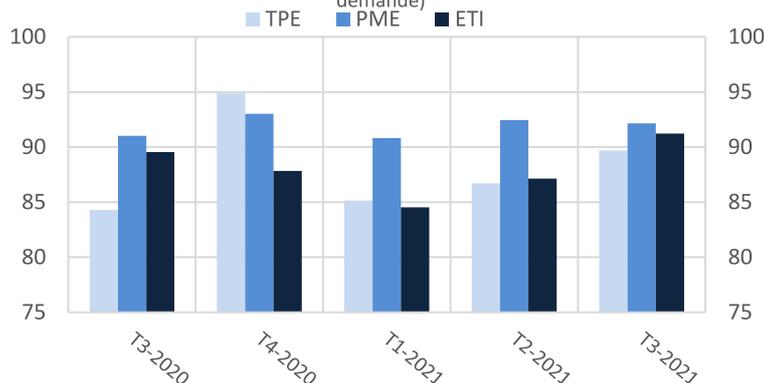


2. Obtention de nouveaux crédits d'équipement

Parmi les **crédits d'investissement**, les **crédits d'équipement** sont destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles, hors biens immobiliers.

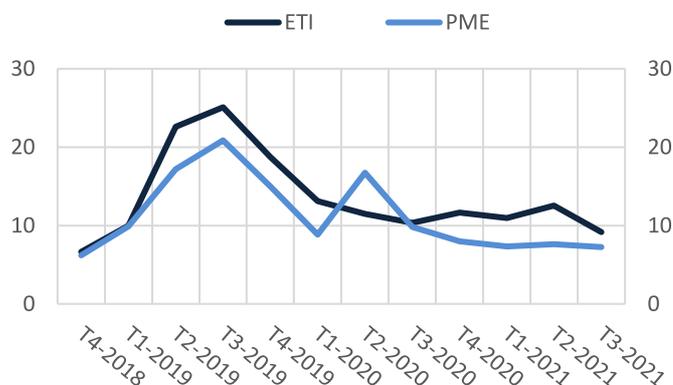
Le **taux d'obtention** des **crédits d'équipement** (en totalité ou à plus de 75%) remonte légèrement pour les **TPE** à 90 %, ainsi que pour les **ETI** à 91 % contre 87 % au T2 2021. Le taux d'obtention pour les **PME** demeure stable à 92 %.

Proportion d'entreprises ayant obtenu des crédits d'équipements en totalité ou à plus de 75% (en % des entreprises ayant fait une demande)



3. Evolution du coût du crédit

Solde des entreprises déclarant une baisse du coût du crédit en % des entreprises



Comme aux trimestres précédents, la proportion des **PME** et des **ETI** déclarant une baisse du coût du crédit demeure supérieure à celle des entreprises déclarant une hausse.

* Le solde d'opinion est défini comme la différence entre la proportion de répondants ayant déclaré une baisse du coût du crédit et la proportion de répondants ayant déclaré une hausse du coût du crédit). Un solde d'opinion positif indique que davantage d'entreprises déclarent une baisse du coût du crédit qu'une hausse.

